

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le mardi 9 avril 2019 à 18 heures 30**, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Bernard GRIMAULT.

Membres présents : MM Jean-Bernard GRIMAULT, Frédéric CHESNET, Christian CHESNET, Nicolas RAFFESTIN, Patrick REDOUTÉ, Mesdames Muriel KUBICKÉ, Rose-May BOURBON, Emily DECLERCK.

Absents excusés : Christine AGENCY

---

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 26 février 2019
  2. Vote du compte de gestion 2018 commune et assainissement
  3. Vote du compte administratif 2018 commune et assainissement
  4. Délibération d'affectation du résultat 2018
  5. Vote du budget primitif 2019
  6. Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cher
  7. Convention de partenariat avec la CDC Sauldre et Sologne pour le Plan Artistique et Culturel de Territoire (PACT) 2019
  8. Délibération fixant les tarifs de la pièce de théâtre « l'Atelier de Marie-Claire » et des nouveaux objets mis en vente à la boutique du musée Marguerite Audoux.
  9. Devis de VEOLIA EAU pour la pose d'un compteur d'eau face à la mairie.
  10. Aménagement du parking : Devis pour la fourniture et la pose d'un portique à l'entrée du parking et la construction d'une dalle pour installer les colonnes d'apports volontaires.
  11. Devis pour la réfection de l'entrée à l'impasse de la Pie
  12. Acquisition d'un 2<sup>ème</sup> défibrillateur avec armoire pour installer à l'extérieur.
  13. Questions diverses : précision sur le dispositif « New Deal Mobile », préparation des élections européennes.
- 

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et donne lecture de l'ordre du jour.

## **1- Approbation du compte rendu de la réunion du 26 février 2019**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 26 février 2019 qui est accepté à l'unanimité.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

## **2- Vote du compte de gestion 2018 commune et assainissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion est établi par la trésorerie d'Aubigny (le comptable de la commune), en fonction des dépenses et recettes de la commune au cours de l'année 2018, les chiffres de la trésorerie doivent être égaux à ceux de la commune et du service public d'assainissement.

Le compte de gestion doit être présenté avant le vote du compte administratif.

A savoir :

<b>Commune de Ste-Montaine</b>	Section d'investissement	Section de Fonctionnement
<b>Recettes</b>		
Prévisions budgétaires totales	346 910.43	563 527.71
Titres de recettes émis	13 679.65	283 432.08
Réductions de titres		
Recettes nettes	13 679.65	283 432.08
<b>Dépenses</b>		
Autorisations budgétaires totales	346 910.43	553 527.71
Mandats émis	16 003.21	292 344.51
Annulations de mandats		
Dépenses nettes	16 003.21	292 344.51
<b>Résultat de l'exercice</b>		
Excédent		
Déficit	2 323.56	8 912.43

<b>Assainissement</b>	Section d'investissement	Section de Fonctionnement
<b>Recettes</b>		
Prévisions budgétaires totales	93 273.73	40 444.53
Titres de recettes émis	3 606.97	21 685.19
Réductions de titres		
Recettes nettes	3 606.97	21 685.19
<b>Dépenses</b>		
Autorisations budgétaires totales	93 273.73	40 444.53
Mandats émis	547.66	8 329.23
Annulations de mandats		
Dépenses nettes	547.66	8 329.23
<b>Résultat de l'exercice</b>		
Excédent	3 059.31	13 903.62
Déficit		

L'assemblée approuve à l'unanimité.

### **3- Vote du compte administratif 2018 commune et assainissement**

Madame Muriel KUBICKÉ désignée pour le présentation des comptes administratifs, fait procéder à l'approbation de ceux-ci.

Les résultats du compte administratif 2018 de la commune se résument comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	292 344.51 €
Recettes	283 432.08 €
Résultat de l'exercice	- 8 912.43 €
Résultat antérieur reporté	272 305.71 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>263 393.28 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	16 003.21 €
Recettes	13 679.65 €
Résultat de l'exercice	- 2 323.56 €
Résultat antérieur reporté	10 483.72 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>8 160.16 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
RAR en dépenses	16 540.00 €
RAR en recettes	- €
<i>solde</i>	- 16 540.00 €

L'assemblée approuve à l'unanimité.

Les résultats du compte administratif 2018 du service public d'assainissement se résument comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	7 781.57 €
Recettes	21 685.19 €
Résultat de l'exercice	13 903.62 €
Résultat antérieur reporté	19 096.53 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>33 000.15 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	547.66 €
Recettes	3 606.97 €
Résultat de l'exercice	3 059.11 €
Résultat antérieur reporté	39 800.20 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>42 859.51 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
RAR en dépenses	- €
RAR en recettes	- €
<i>Solde</i>	- €

L'assemblée approuve à l'unanimité.

#### **4- Délibération d'affectation du résultat 2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'affecter une partie du résultat de clôture de fonctionnement en section d'investissement, car le résultat de clôture d'investissement additionné aux restes à réaliser est négatif. A savoir :

Solde des RAR	- 16 540.00 €
Solde d'exécution d'investissement	8 160.16 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 8 379.84 €</b>

Proposition d'affectation du résultat pour financer la section investissement du budget :

	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		8 160.16 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisé		8 379.84 €
002 Excédent de fonctionnement reporté		255 013.44 €

L'assemblée approuve à l'unanimité

### 5- Vote du budget primitif 2019 commune et assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de fixer le taux des 4 taxes locales avant de voter le budget primitif 2019.

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 avec les bases prévisionnelles pour 2019 et le produit attendu, à savoir :

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019					
I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2018 1	Taux d'imposition communaux de 2018 2	Taux d'imposition plafonnés 2019 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	382 397	20,78	>>>	390 800	81 208
Taxe foncière (bâti).....	283 917	8,94	>>>	287 900	25 738
Taxe foncière (non bâti).	35 059	43,62	>>>	35 500	15 485
CFE.....	46 999	18,89	>>>	35 000	6 612
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ④		>>>		Total :	129 043
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ⑤		>>>			

Il propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales, par rapport à 2018 (3<sup>ème</sup> colonne du tableau ci-dessus).

L'assemblée approuve à l'unanimité.

### Vote du budget primitif 2019 de la commune :

Dépenses de Fonctionnement	
Charges à caractère générale	92 950.00 €
Charges de personnel	120 250.00 €
Atténuations de produits	41 966.00 €
Autres charges de gestion courante	58 037.00 €
Charges exceptionnelles	1 100.00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	228 513.44 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>542 816.44 €</b>
Recettes de Fonctionnement	
Produits des services, du domaine et ventes	15 710.00 €
Impôts et taxes	203 193.00 €
Dotations, subventions et participations	57 900.00 €
Autres produits de gestion courante	11 000.00 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	255 013.44 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>542 816.44 €</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	
Concession et droits similaires	30.00 €
Subventions d'équipements versées	1 000.00 €
Immobilisations corporelles (sauf opérations)	70 990.00 €
Opérations d'investissement	177 779.44 €
Emprunts et dettes assimilés	700.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>250 499.44 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	
Subventions	2 346.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	10 779.84 €
Emprunts et dettes assimilées	700.00 €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>228 513.44 €</i>
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<i>8 160.16 €</i>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>250 499.44 €</b>

L'assemblée approuve l'unanimité le budget 2019 de la commune

**Vote du budget primitif 2019 du service public d'assainissement :**

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	
Charges à caractère générale	6 550.00 €
Dotation aux amortissements	7 522.80 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>42 565.75 €</i>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>56 638.55 €</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	
Produits des services (part communale redevances)	800.00 €
Subvention d'exploitation (budget communal)	20 000.00 €
Amortissement des subventions d'équipements	2 838.40 €
<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	<i>33 000.15 €</i>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>56 638.55 €</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>	
Amortissement des subventions d'équipements	2 838.40 €
Réfection du réseau et construction STEP	90 109.66 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>92 948.06 €</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	
Amortissement des immobilisations	7 522.80 €
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>42 565.75 €</i>
<i>Excédent d'investissement reporté</i>	<i>42 859.51 €</i>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>92 948.06 €</b>

L'assemblée approuve l'unanimité le budget 2019 du service public d'assainissement

## **6- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cher**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que la commune n'a plus de convention pour les examens de médecine du travail. Il propose à l'assemblée de signer une avec le centre de gestion du Cher. Le tarif des visites est de 100 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

## **7- Convention de partenariat avec la CDC Sauldre et Sologne pour le Plan Artistique et Culturel de Territoire (PACT) 2019.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention avec la Communauté de Communes Sauldre et Sologne dans le cadre du Plan Artistique et Culturel de Territoire (PACT).

Les objectifs de cette convention sont de développer une action culturelle concertée de qualité, diversifiée et populaire. Elle sera déclinée en spectacles vivants, actions culturelles, festivals et expositions.

La commune de Sainte-Montaine financera intégralement et par ses propres l'action inscrit au PACT. Les éventuelles subventions régionale et départementale de soutien au PACT seront versées à la CDC Sauldre et Sologne qui s'engage à les reverser à la commune de Ste-Montaine.

La commune de Sainte-Montaine a déjà signé un contrat de commande d'œuvre de scène pour une pièce de théâtre intitulée « l'Atelier de Marie-Claire » avec la Compagnie des Poupées Russes, qui se jouera à Ste-Montaine le 30 novembre 2019.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

## **8- Délibération fixant les tarifs de la pièce de théâtre « l'Atelier de Marie-Claire » et des nouveaux objets mis en vente à la boutique du Musée Marguerite Audoux.**

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de mettre en vente de nouveaux objets dans la boutique du musée, ainsi que de nouveaux livres. Pour cela, il convient d'en définir les tarifs, de même pour la pièce de théâtre « l'Atelier de Marie-Claire ».

<b>VOTE DES TARIFS DES NOUVEAUX OBJETS DE LA BOUTIQUE DU MUSEE</b>			
Descriptif	Qté	Prix d'achat unitaire TTC	Total TTC
Stylos gravés	10	2.90 €	28.99 €
Aimants XL	2	8.09 €	16.17 €
Casquettes	2	13.49 €	26.98 €
Mugs	2	9.21 €	18.42 €
Enveloppes	30	0.52 €	15.73 €
DVD l'école buissonnière	2	9.99 €	19.80 €
<b>TOTAL</b>		<b>44.20 €</b>	<b>126.09 €</b>

Descriptif	Qté	Proposition de tarifs n° 1	Total
Stylos gravés	10	3.00 €	30.00 €
Aimants XL	2	8.00 €	16.00 €
Casquettes	2	14.00 €	28.00 €
Mugs	2	9.00 €	18.00 €
Enveloppes	30	0.50 €	15.00 €
DVD l'école buissonnière	2	15.00 €	30.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>49.50 €</b>	<b>137.00 €</b>

**Bénéfice : 10.91 €**

Descriptif	Qté	Proposition de tarifs n°2	Total	
Stylos gravés	10	4.00 €	40.00 €	
Aimants XL	2	9.00 €	18.00 €	
Casquettes	2	15.00 €	30.00 €	
Mugs	2	10.00 €	20.00 €	
Enveloppes	30	0.50 €	15.00 €	
DVD l'école buissonnière	2	15.00 €	30.00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>53.50 €</b>	<b>153 €</b>	<b>Bénéfice : 26.91 €</b>

L'assemblée fixe les tarifs surlignés en jaune.

### **Vote des tarifs des nouveaux livres de la boutique du musée**

Le Grand Meaulnes – Alain FOURNIER	20.90 €
Marie la Louve – Claude SEIGNOLLES	18.40 €
Almanach 2019 Berrichon	9.90 €
Raboliot – Maurice GENEVOIX	8.55 €
La Sologne de 1900 à 2000	43.45 €
Aubigny sur Nère Cité des Stuarts – Madeleine et Jacques MALLET	10.00 €

Le tarif des livres est pré défini par les maisons d'éditions, il convient de prendre une délibération pour accepter ces tarifs.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

### **Vote des tarifs de la pièce de théâtre « l'Atelier de Marie-Claire »**

Tarif adulte	10 €
Tarif réduit (12 – 18 ans)	6 €
Tarif enfant moins de 12 ans	gratuit

L'assemblée vote les tarifs de la pièce de théâtre « l'Atelier de Marie-Claire » présentés ci-dessus.

### **9- Devis VEOLIA EAU pour la pose d'un compteur d'eau en face de la mairie**

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'installer un compteur d'eau en limite du terrain communal face à la mairie, afin d'arroser les massifs de fleurs et ainsi ne plus acheter des longueurs de tuyaux qui sont à changer chaque année, car ils traversent la route et les voitures en passant dessus les abîment.

Le devis de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone – Veolia Eau, fermier de la commune, s'élève à 1 089.80 € HT.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

### **10- Aménagement du parking : devis pour la fourniture et la pose d'un portique à l'entrée du parking et la construction d'une dalle pour installer les colonnes d'apports volontaires.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé d'installer un portique à l'entrée du parking afin d'éviter que les poids lourds abîment l'enrobé du parking.

Des devis ont été demandés pour la fourniture et la pose d'un portique. Par ailleurs, il convient de déplacer les colonnes de tri sélectif et de construire une nouvelle dalle :

### **Portique**

Fourniture : CASSIER TP : 3 600 € HT  
LACROIX SIGNALISATION : 2 110.90 € HT

Pose : CASSIER TP : 890 € HT

Moins-value de 150 € si l'on utilise le tracteur de la commune pour soulever le portique lors de la pose, soit 740 € HT

### **Dalle pour colonnes de tri**

Construction : CASSIER TP : 869.60 € HT

L'assemblée retient les propositions de LACROIX SIGNALISATION pour la fourniture d'un portique et de l'entreprise CASSIER pour la pose et la création d'une dalle.

### **11- Devis pour la réfection de l'entrée de l'Impasse de la Pie**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par un riverain de l'Impasse de la Pie concernant la dégradation de l'entrée de cette impasse. Un devis a été demandé à l'entreprise CASSIER qui s'élève à 874.90 € HT pour la réfection de l'entrée et du caniveau.

### **12- Acquisition d'un 2<sup>ème</sup> défibrillateur avec armoire pour installer à l'extérieur.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté un défibrillateur qui reste à l'intérieur. Il conviendrait d'acheter un 2<sup>ème</sup> avec armoire pour l'installer à l'extérieur.

Le coût d'un défibrillateur s'élève à 1 509 € HT + l'armoire chauffante à 797.90 € HT + un poster d'information à 32.90 € HT.

L'assemblée décide d'acquérir seulement l'armoire chauffante + le poster pour y installer le défibrillateur que la commune possède.

Le défibrillateur sera installé sous l'auvent de la salle des fêtes.

Une demande de formation pour l'utilisation du défibrillateur sera faite auprès des pompiers d'Aubigny.

### **13- Questions diverses**

- **New Deal Mobile** le dispositif New Deal Mobile proposé par l'Etat est en bonne voie pour Ste-Montaine, la société BOUYGUES TELECOM est l'opérateur principal pour Ste-Montaine. L'emplacement retenu pour installer l'antenne se trouve à côté du cimetière.
- **Préparation des Elections Européennes** choix des tours de garde du bureau de vote
- **Limitation de la vitesse route de Clémont** une demande sera faite au centre de gestion de la Route pour limiter la vitesse à 70 km/heure jusqu'à M'y V'la.

Monsieur GRIMAULT lève la séance à 20 heures 15.

---